

Région académique

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

DIPE/20-856-653 du 08/06/2020

APPEL A CANDIDATURES : POSTES AU SEIN DE LA MISSION DE REGION ACADEMIQUE POUR LA SCOLARISATION DES ELEVES A BESOINS EDUCATIFS PARTICULIERS (MIRAEP) - ASH ET ECOLE INCLUSIVE

Destinataires : Mesdames et Messieurs les professeurs spécialisés s/c Mesdames et Messieurs les inspecteurs de l'Éducation nationale - Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement du 2nd degré, s/c de Messieurs les inspecteurs d'académie, directeurs académiques des services de l'éducation nationale

Dossier suivi par : Mme MALLURET - Conseillère technique de région académique pour l'école inclusive - Tel : 06 37 26 01 29 - ce.ctash@ac-aix-marseille.fr - M. LOPEZ PALACIOS - Coordinateur mouvement 2nd degré - Tel : 04 42 91 74 39 - mvt2020@ac-aix-marseille.fr

Afin de contribuer à la mise en œuvre de l'École inclusive, des dispositions de la Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées et aux mesures inclusives de la Loi n° 2019-791 du 26 juillet 2019 pour une École de la confiance :

- **1,5 poste de conseillers pédagogiques ;**
- **1 poste de professeur-ressource autisme.**

Placés sous l'autorité de la conseillère technique ASH au sein de la mission de région académique pour la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers, les personnels exercent pour l'ensemble des questions relatives à la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers et plus particulièrement celles des élèves en situation de handicap.

Les professeurs intéressés sont invités à se reporter aux fiches de poste ci-jointes précisant les modalités de candidature et les conditions d'exercice.

Les candidatures doivent être transmises par e-mail à mvt2020@ac-aix-marseille.fr dans les 15 jours suivant la publication de cet avis, s/c de l'IEN ou du chef d'établissement, selon les consignes ci-dessous:

Objet : POSTE MIRAEP CPA ou PRA – ASH/ECOLE INCLUSIVE 2020 – NOM- PRENOM

Copie à : circonscription ou établissement d'affectation du candidat

Copie à : CTRA ASH : ce.ctash@ac-aix-marseille.fr

Elles doivent comporter :

- un curriculum vitae,
- une lettre de motivation avec mention obligatoire du mail et du téléphone portable pour envoi de la convocation,
- le dernier rapport d'inspection,
- la fiche jointe comportant l'avis de l'inspecteur de l'Éducation nationale CCPD ou ASH ou du chef d'établissement et de l'Inspecteur disciplinaire (IA-IPR ou IEN/ET) ; ce dernier sera demandé par la DIPE s'il ne figure pas dans le dossier.

Les candidat(e)s retenu(e)s seront convoqué(e)s à un entretien (convocation adressée par courriel).

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Gérard MARIN, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

FICHE DE POSTE

Année 2020/2021

	<p>INTITULE DU POSTE</p>	<p style="text-align: center;">Conseiller pédagogique école inclusive auprès de la conseillère technique de région académique ASH</p>
	<p>PLACE DU POSTE</p>	<p>Poste implanté pour la rentrée 2020 dans les locaux du Rectorat d'Aix-Marseille, Aix-en-Provence</p>
<p>PROFIL DU POSTE</p>	<p>CADRE GENERAL</p>	<p>Le conseiller pédagogique école inclusive est placé sous l'autorité de la conseillère technique de région académique au sein de la mission de région académique pour la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers. Les missions sont réparties annuellement entre les conseillers pédagogiques/chargés de mission.</p>
	<p>MISSIONS</p>	<p>Le conseiller pédagogique contribue à la mise en œuvre et au suivi de la politique pour la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers et notamment les élèves en situation de handicap. Son action s'inscrit dans les 3 axes de la feuille de route académique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Garantir la continuité des parcours - Renforcer la formation initiale et continue - Organiser la coopération entre les différents acteurs institutionnels <ul style="list-style-type: none"> ➤ Améliorer la scolarisation et renforcer la continuité des parcours des élèves en situation de handicap en contribuant au fonctionnement des dispositifs (ULIS, UE, ...) ➤ Contribuer à la formation professionnelle pour le CAPPEI en coopération étroite avec l'ESPE : veiller au parcours des stagiaires, dispenser des heures de cours au sein de la formation à l'INSPE, élaborer des contenus de formation, rédiger le rapport de jury ➤ Contribuer à la construction du volet EBEP du PAF, coordonner des actions de formation et intervenir en qualité de formateur ➤ Participer à la coordination et l'animation du volet inclusif des réseaux académiques : mise en œuvre de la démarche QUALINCLUS ➤ Accompagner le déploiement des pôles inclusifs d'accompagnement localisé (PIAL) : accompagnement, animation et évaluation ➤ Animer des groupes thématiques dans le cadre du pilotage régional et des priorités ministérielles ➤ Développer les projets en coopération avec les différents partenaires ➤ Repérer les innovations pédagogiques pour l'école inclusive et participer à leur valorisation et leur diffusion notamment en alimentant le site ASH

	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Disposer de bonnes connaissances du système éducatif et du champ de l'ASH et de la législation s'y rapportant ➤ Disposer d'excellentes connaissances des dispositifs institutionnels, des procédures d'accompagnement à la scolarité des élèves en situation de handicap et des différents parcours de scolarisation et des approches pédagogiques adaptées ➤ Connaître les répercussions des différents troubles sur les apprentissages ➤ Etre capable d'articuler les savoirs théoriques et les pratiques professionnelles ➤ Savoir développer des contenus de formation et des méthodologies de projet ➤ Être capable d'animer des groupes de travail regroupant différents partenaires ➤ Maîtriser l'environnement numérique ➤ Être capable de travailler en équipe ➤ Disposer de bonnes capacités à communiquer, de qualités relationnelles et de compétences rédactionnelles et d'adaptabilité ➤ Avoir une expérience dans l'enseignement spécialisé et la formation
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	L'enseignant devra prioritairement être titulaire d'un CAFIPEMF ou CAFFA ainsi que d'un CAPPEI ou 2 CA-SH. Les personnels n'étant pas possession de ces certifications peuvent toutefois faire acte de candidature.
	NOMINATION	Les conseillers pédagogiques et chargés de mission relèvent d'une gestion administrative fixée dans le bulletin académique du 26 juin 2017. Une lettre de mission est rédigée annuellement.
	REGIME HORAIRE	Le temps de travail est celui d'un enseignant « hors présence des élèves » soit 1607 heures annuelles.
	MODALITES DE CANDIDATURE	<p>Les candidatures doivent être transmises par e-mail à mvt2020@ac-aix-marseille.fr dans les 15 jours suivant la publication de l'avis, s/c de l'IEN ou du chef d'établissement, selon les consignes ci-dessous: Objet : POSTE MIRAEP CPA – ASH/ECOLE INCLUSIVE 2020 – NOM- PRENOM Copie à : circonscription ou établissement d'affectation du candidat Copie à : CTRA ASH : ce.ctash@ac-aix-marseille.fr</p> <p>Elles doivent comporter :</p> <ul style="list-style-type: none"> – un curriculum vitae, – une lettre de motivation avec mention obligatoire du mail et du téléphone portable pour envoi de la convocation, – le dernier rapport d'inspection, – la fiche jointe comportant l'avis de l'inspecteur de l'Education nationale CCPD ou ASH ou du chef d'établissement et de l'Inspecteur disciplinaire (IA-IPR ou IEN/ET) ; ce dernier sera demandé par la DIPE s'il ne figure pas dans le dossier.
	CONTACT	Mme Anne MALLURET, CTRA-ASH : 06 37 26 01 29

FICHE DE POSTE

Année 2020/2021

	INTITULE DU POSTE	Professeur ressource autisme auprès de la conseillère technique de région académique ASH
	PLACE DU POSTE	Poste implanté pour la rentrée 2020 dans les locaux du Rectorat d'Aix-Marseille, Aix-en-Provence
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	Au sein d'un réseau de région académique, le professeur-ressource « trouble du spectre de l'autisme » (TSA) exerce ses missions en académie sous la responsabilité de la CTRA ASH dont il est un collaborateur direct. Il a un rôle pédagogique, d'accompagnement et de conseil auprès des enseignants.
	MISSIONS	<p>Conseil et accompagnement des enseignants</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Il apporte des conseils pédagogiques et des aides méthodologiques à l'enseignant et à l'équipe pédagogique ou éducative de l'école ou de l'établissement scolaire. Il contribue à la mise en place de dispositions matérielles spécifiques aux élèves avec TSA. ➤ Il participe à l'évaluation des besoins (observation de l'élève, analyse des besoins) et à la mise en œuvre d'adaptations et d'aménagements pédagogiques. ➤ Il a pour mission de proposer à l'enseignant qui accueille un élève avec des TSA une aide adaptée aux besoins de l'élève. <p>Mise à disposition de ressources au service des adaptations scolaires</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Il informe et fournit des ressources aux enseignants et aux équipes éducatives. ➤ Il contribue à une meilleure connaissance des outils numériques adaptés aux élèves avec TSA. <p>Intervention en formation initiale et continue</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Il intervient dans le cadre des formations sur les TSA inscrites au plan académique ou départemental de formation. ➤ Il participe à la formation des équipes pédagogiques et éducatives dans le cadre de formations d'initiatives locales.
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Disposer de bonnes connaissances du système éducatif et du champ de l'ASH et de la législation s'y rapportant ➤ Disposer d'excellentes connaissances des dispositifs institutionnels, des procédures d'accompagnement à la scolarité des élèves en situation de handicap et des différents parcours de scolarisation et des approches pédagogiques adaptées ➤ Connaître les répercussions des troubles du spectre de l'autisme sur les apprentissages et les recommandations de la Haute autorité de santé ➤ Etre capable d'articuler les savoirs théoriques et les pratiques professionnelles : mise en place de stratégies pédagogiques, prise en compte du comportement de l'élève, adaptation du langage ...

		<ul style="list-style-type: none"> ➤ Savoir développer des contenus de formation et des méthodologies de projet ➤ Être capable d'animer des groupes de travail regroupant différents partenaires ➤ Maîtriser l'environnement numérique ➤ Être capable de travailler en équipe ➤ Disposer de bonnes capacités à communiquer, de qualités relationnelles et de compétences rédactionnelles et d'adaptabilité ➤ Avoir une expérience dans l'enseignement spécialisé et la formation
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	L'enseignant devra prioritairement être titulaire d'un CAFIPEMF ou CAFFA ainsi que d'un CAPPEI ou 2 CA-SH. Les personnels n'étant pas possession de ces certifications peuvent toutefois faire acte de candidature.
	NOMINATION	Les conseillers pédagogiques et chargés de mission relèvent d'une gestion administrative fixée dans le bulletin académique du 26 juin 2017. Une lettre de mission est rédigée annuellement.
	REGIME HORAIRE	Le temps de travail est celui d'un enseignant « hors présence des élèves » soit 1607 heures annuelles.
	MODALITES DE CANDIDATURE	<p>Les candidatures doivent être transmises par e-mail à mvt2020@ac-aix-marseille.fr dans les 15 jours suivant la publication de l'avis, s/c de l'IEN ou du chef d'établissement, selon les consignes ci-dessous: Objet : POSTE MIRAEP PRA – ASH/ECOLE INCLUSIVE 2020 – NOM- PRENOM Copie à : circonscription ou établissement d'affectation du candidat Copie à : CTRA ASH : ce.ctash@ac-aix-marseille.fr</p> <p>Elles doivent comporter :</p> <ul style="list-style-type: none"> – un curriculum vitae, – une lettre de motivation avec mention obligatoire du mail et du téléphone portable pour envoi de la convocation, – le dernier rapport d'inspection, – la fiche jointe comportant l'avis de l'inspecteur de l'Education nationale CCPD ou ASH ou du chef d'établissement et de l'Inspecteur disciplinaire (IA-IPR ou IEN/ET) ; ce dernier sera demandé par la DIPE s'il ne figure pas dans le dossier.
	CONTACT	Mme Anne MALLURET, CTRA-ASH : 06 37 26 01 29

FORMULAIRE DE CANDIDATURE

NOM, Prénom :		Né(e) le :
CORPS <input type="checkbox"/> Professeur des écoles <input type="checkbox"/> Professeur certifié <input type="checkbox"/> Professeur agrégé <input type="checkbox"/> Professeur de lycée professionnel <input type="checkbox"/> Autre :	GRADE <input type="checkbox"/> Classe normale <input type="checkbox"/> Hors Classe <input type="checkbox"/> Classe exceptionnelle	ECHELON
DISCIPLINE :		AGS : (ancienneté générale de services)
AFFECTATION ACTUELLE :		
CERTIFICATION OBTENUE : <input type="checkbox"/> 2CA-SH <input type="checkbox"/> CAPPEI		Année d'obtention:
MODULE :		

POSTE DEMANDE	
<input type="checkbox"/>	MIRAEP – conseiller pédagogique école inclusive
<input type="checkbox"/>	MIRAEP- professeur ressource autisme

AVIS DU CHEF D'ETABLISSEMENT	<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Défavorable
Motivation : Nom, cachet et signature Date :	

AVIS DES CORPS D'INSPECTION : <input type="checkbox"/> IA-IPR <input type="checkbox"/> IEN-ET	<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Défavorable
Motivation : Nom, cachet et signature Date :	

Pièces à joindre : CV Lettre de motivation Rapport d'inspection